

TAP SHOW COMPANY

Inscription et règlement interne 2026/2027 - FR

Ce document doit être lu, rempli et signé par l'élève (ou parents du mineur), puis remis au secrétariat, ou renvoyé par e-mail, **AVANT** le tout premier cours.

L'INSCRIPTION

- Tout élève qui suit un cours dans l'école doit être préalablement inscrit = Lire, remplir et signer ce document. Les parents d'un-e mineur-e le feront pour lui-elle.

LES FORMULES DE PAIEMENT

>>> Cours payés à l'unité :

- Tous les cours sont payants, même « juste pour un essai » !
- Les cours payés à l'unité se règlent à l'accueil, avant le début du cours, idéalement en cash ou par virement instantané (QR-code et votre application bancaire mobile). Pas de lecteur de carte sur place.
- Si l'accueil est fermé, le paiement se fera directement chez le professeur concerné, avant le début du cours.
- Les cours peuvent être payés individuellement pendant toute l'année, mais sans réduction.
- Les formules forfaitaires sont plus avantageuses : annuelle (-10%) ou trimestrielle (-5%).

>>> Forfait annuel (réduction de 10% sur le tarif de base).

- Le forfait annuel est moins cher car il réduit les contraintes administratives et motive à la régularité.
- L'élève peut y adhérer dès le 1er cours, ou après 2-3 cours d'essai payés individuellement. Ces cours déjà réglés seront déduits du montant total du forfait.
- Le forfait annuel se règle en une seule fois et n'est remboursable en aucun cas. (Voir « Absences »).
- Sous forfait annuel, les cours manqués peuvent être récupérés dans l'année scolaire effective.

>>> Forfait trimestriel (réduction de 5% sur le tarif de base).

- Le forfait trimestriel permet d'étaler le montant en 3 fois sur l'année. (Septembre, janvier et avril).
- L'élève peut adhérer au 1er forfait trimestriel dès son 1er cours, ou après 2-3 cours d'essai payés individuellement. Ces cours déjà réglés seront déduits du montant du forfait du 1er trimestre.
- Sous forfait trimestriel, un cours manqué ne peut être récupéré que pendant le trimestre effectif du cours manqué.

>>> Frais de spectacle : Les élèves prenant part au spectacle de fin d'année régleront désormais une petite contribution aux frais de l'événement (pour l'entretien des costumes, confection des accessoires et décors, capture et montage vidéo, reportage photos). Ils « repartent » avec la vidéo-souvenir de leur spectacle et reportage photos complet, par un professionnel. Détails dans les tarifs des cours.

LES COURS ANNULÉS PAR L'ÉCOLE

- Les cours exceptionnellement annulés par l'école seront remboursés sur les forfaits en fin d'année scolaire, sauf si une alternative a été proposée (comprenant éventuellement un autre professeur, horaire ou date).
- L'école ne remboursera pas les cours annulés pour des causes extérieures et indépendantes de sa volonté, comme des alertes-attentats, épidémie, météo extrême ou autres catastrophes incontrôlables.

LES ABSENCES DE L'ÉLÈVE

- Merci d'annoncer vos absences, pour faciliter notre organisation.
- Sous forfait, une absence n'est pas remboursée mais le cours peut être récupéré.
- Sous forfait, des cours manqués pendant au moins 5 semaines consécutives et pour raison médicale uniquement, pourront être reportés sur le trimestre suivant (forfait trimestriel) ou sur l'année suivante (forfait annuel). Aucun remboursement ne sera possible. Prévenir directement le secrétariat, et fournir un certificat médical dès la première semaine d'absence pour raison médicale sérieuse.

ASSURANCE

- Les frais d'assurance collective sont inclus dans le prix des cours.
- En cas d'accident sérieux et survenu pendant un cours, l'élève inscrit doit impérativement et dans les 24h réclamer le formulaire d'accident à la direction (Joëlle 0497/72 12 36 - Vincent 0495/62 25 92 ou claquettes@tapshowcompany.com). Après ce délai, l'ouverture d'un dossier ne sera plus possible.
- Attention, une franchise de 25€ est imposée par la compagnie d'assurance pour l'ouverture d'un dossier.

Elle fait suite aux demandes abusives d'interventions après des « petits bobos » déclarés, qui ne sont dorénavant plus recevables.

- La franchise est à la charge de l'élève, et sera déduite directement de ses remboursements de frais médicaux.
- L'intéressé(e) doit remplir le formulaire d'accident et le transmettre dans les 24h, à la compagnie d'assurance.
- La compagnie d'assurance est SEULE gestionnaire du dossier et SEULE juge de la couverture ou non du sinistre.
- La négligence n'est pas reprise dans la notion « d'accident » ! (Mauvais échauffement, courir dans les studios ou escaliers, heurter les miroirs, quitter l'école sans avertissement, etc...). Soyez vigilants !
- La déclaration d'accident est traitée directement entre l'intéressé(e) et l'assureur (transmission de documents médicaux, questions, remboursements des frais médicaux, ...).
- Les parents sont responsables de leurs enfants en dehors de l'heure stricte du cours. Ils veilleront à les accompagner jusqu'au studio de danse et à les récupérer à l'accueil, dès la fin du cours.
- L'accueil n'a pas fonction de garderie.
- L'assurance ne couvre pas les élèves de plus de 65 ans, ils veilleront donc à avoir leur propre couverture.

LA CIRCULATION DANS LE BATIMENT

- La configuration des studios oblige parfois de traverser une salle où un cours est donné. Les personnes se déplaçant veilleront à garder le silence et à traverser la salle dans la plus grande discrétion.
- Restez silencieux aussi dans les couloirs et les vestiaires, svp. Tout s'entend très fort, même pendant les cours de claquettes !
- Veuillez éteindre votre GSM avant le passage vers les studios de danse.
- Fumer est formellement interdit dans tout le bâtiment. Pas d'animaux dans l'enceinte de l'école.

LES COURS

- Les élèves veilleront à être ponctuels au cours, donc en tenue et chaussures, 5 min. avant le début du cours.
- Une tenue adaptée est impérative pour suivre le cours. Les professeurs ont la liberté de refuser la participation d'un élève qui a un équipement inadéquat et éventuellement dangereux pour lui/elle-même ou les autres.
- Les enfants qui suivent les claquettes doivent être capables de bien lacer leurs chaussures. Pas de chaussures trop grandes !
- Veillez à ce que vos vis de claquettes soient bien serrées et ne ressortent pas, pour ne pas endommager le plancher.
- Comme les cours commencent toujours par un échauffement, les retardataires assumeront la responsabilité de leur préparation éventuellement insuffisante...
- Par respect pour le professeur et les autres participants, les retardataires ne sont plus admis au cours 5 minutes après le début de celui-ci.
- Les élèves déjà prêts pour le cours suivant seront aimables de respecter le silence jusqu'à la fin du cours occupé.
- Pas de GSM allumés pendant les cours !

REEMPLACEMENT

- Tap Show Company se réserve le droit de remplacer, sans préavis, un professeur qui serait absent, afin que le cours ait bien lieu. En effet, prévenir tous les élèves à temps n'est pas toujours possible et l'expérience d'un autre professeur (toujours compétent !) est aussi une opportunité et toujours bénéfique pour les élèves.

STUDIOS

- Interdiction formelle de manger dans les studios, les couloirs et les vestiaires. Utilisez l'espace-bar prévu à cet effet, svp.
- Les boissons (sauf l'eau) sont interdites dans les vestiaires et les studios (planchers non-traités !).

VESTIAIRES

- Des vestiaires sont à votre disposition à chaque étage : Vestiaire mixte « claquettes », au rez-de-chaussée, où vous pouvez changer de chaussures. Et deux vestiaires à l'étage : Hommes ou dames. Nous comptons sur la bienveillance et le respect de chacun dans ces espaces « sensibles », comme dans le reste du bâtiment, d'ailleurs ! Arriver déjà changé à l'école est aussi une option ;o)
- Personne ne se change dans l'accueil-bar, même pas « juste les chaussures ». C'est évidemment inapproprié !

- Ne laissez pas d'objets de valeur dans les vestiaires.
- Emportez votre sac à main, portefeuille, GSM (éteints !), montre, etc... dans le studio de danse.
- L'école n'est pas responsable en cas de vol, perte ou dégradation de biens personnels survenus dans tout le bâtiment.

LES PARENTS

- Seul l'élève participe au cours. Aucun accompagnateur ou parent ne sera autorisé à rester dans les vestiaires ou le studio. Ils peuvent attendre dans l'espace accueil-bar prévu à cet effet.
- Pas de stationnement dans l'escalier, ni dans les couloirs.
- Le professeur se réserve le droit d'occulter le studio à tout moment afin de garantir la concentration de ses élèves et un cours de qualité.

LES VELOS & TROTINETTES

- Votre vélo ou trottinette (personnel-le, pas une location) peut être parké-e dans le hall d'entrée, en respectant un passage dégagé vers l'accueil. Veillez à le-la sécuriser à un point fixe. Attention, Tap Show Company ne sera en aucun cas responsable de vol ou dégâts sur votre véhicule. Ce parking intérieur est un confort, pas un service ni un transfert de responsabilités !

LES MESURES SANITAIRES

- Les éventuelles mesures sanitaires imposées par le gouvernement, seront appliquées au sein de l'école.

ET ENFIN

Toutes ses remarques proviennent d'années d'expérience de fonctionnement... A notre regret, cette liste s'agrandit chaque année avec de nouvelles remarques. Notre intention n'est certainement pas de gendarmier, mais de faire de ce lieu un espace de travail et loisir qui reste agréable pour tous. Simple question de respect de chacun, de civisme et de savoir-vivre...

Merci de votre bonne lecture et de votre compréhension.

L'équipe directrice.

Coordonnées complètes de l'élève, nécessaires à son inscription :

Nom de l'élève : / Prénom de l'élève :

Date de naissance : / /

Adresse (rue/av./bld.) : N° : Boîte :

Code postal : Ville :

Téléphone (fixe/domicile) :

Téléphone (mobile 1) : Téléphone (mobile 2) :

E-mail (1) :

E-mail (2) :

Discipline(s) / Cours souhaité(s) :

Signature de l'élève (ou parent du mineur) : Pour ces 3 pages lues et approuvées